

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 juillet 2014**

OBJET

**12 – TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USEES – LOT 2 « CONTROLE
DE QUALITE » – AVENANT N°1**

N° 2014-07-12

NOMENCLATURE : 2/2/6

L'an deux mille quatorze, le sept juillet à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mai 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Gwénola LEBRETON, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Philippe LEBASTARD, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Marie-Madeleine REGNIER, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés :

Gilles RANNOU donne pouvoir à Alain ROYER
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Mickaël MENDES
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET
Martine MOREL donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Nombre de membres :

en exercice.....28
présents.....22
ayant un pouvoir...6
votants.....28

Délibération

Rapporteur : Monsieur Frédéric CHAPEAU

La commune de Treillières a attribué à l'entreprise ACT le lot n°2 « Contrôle de Qualité » sur des travaux d'extension du réseau d'assainissement d'eaux usées. Le montant du marché est de 43 577.90 € HT, soit 52 293.48 € TTC, répartis en une tranche ferme et 3 tranches conditionnelles.

Dans le cadre de l'exécution du programme 2014 :

- Des travaux en moins sur la tranche ferme:
 - Garambeau : rue des Coteaux (réseau EP et EU)
 - Garambeau : rue de la Grande Maison (réseau EP et EU)
- Des travaux supplémentaires sur la tranche conditionnelle 2 :
 - Rue des Saules, Impasse des Charmes, Rue de la Gouérie dans la continuité des travaux pour le Chronocar (RD 137),
 - Route du verger, Impasse de la Pommeraie dans la continuité des travaux faits dans la même rue côté Gouérie,
 - Rue du Marais dans la continuité des travaux fait à la Ménardais sur la RD 26.

Le montant total de l'Avenant n°1 est de 5 425.70 € HT, soit 6 510.84 € TTC.

Le montant total des travaux après l'avenant n°1 est de 49 003.60 € HT, soit 58 804.32 € TTC.

Publié le 07/07/14

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20140707-DE12-2014-07-07-
DE
Date de télétransmission : 11/07/2014
Date de réception préfecture : 11/07/2014

La plus-value totale, après l'avenant n°1, est de 12.45% par rapport au marché initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 28 Voix pour décide :

- D'APPROUVER ET DE VALIDER l'Avenant N° 1 au marché de travaux du lot n°2 « Contrôle de Qualité », d'un montant de 5 425.70 € HT, soit 6 510.84€ TTC ; portant ainsi le nouveau montant du marché de travaux à 49 003.60 € HT, soit 58 804.32 € TTC.

- D'AUTORISER M. le Maire à signer cet avenant.

Pour extrait conforme,

Le 07 juillet 2014,

**Le Maire,
Alain ROYER**

